



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 70 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 66/117, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans la résolution 66/117 et dont l'application relève de sa responsabilité.

Le présent rapport décrit les mesures que le Département de la sécurité et de la sûreté et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ont adoptées pour continuer de promouvoir la vision stratégique d'un système professionnel et moderne de gestion de la sécurité qui garantisse la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que la sécurité des locaux et des biens de l'Organisation de façon à ce que cette dernière puisse mener ses activités.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/117, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport détaillé et à jour sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans la résolution 66/117, dont l'application relève de sa responsabilité.

2. Le présent rapport fournit une analyse détaillée des incidents dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies¹ au cours de l'année civile 2011 et les compare, le cas échéant, avec ceux signalés en 2010 et les années précédentes. Il rend également compte des incidents survenus au cours des six premiers mois de 2012. Cette analyse permet de mieux appréhender les menaces auxquelles les organismes des Nations Unies doivent faire face pour mener à bien leurs mandats et programmes, y compris en ce qui concerne l'aide humanitaire.

3. Le présent rapport expose les mesures que le Département de la sécurité et de la sûreté et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ont adoptées pour continuer de promouvoir la vision stratégique d'un système professionnel et moderne de gestion de la sécurité qui aide les responsables désignés et les équipes de gestion de la sécurité dans le monde entier à rendre possible l'exécution des programmes et activités de l'Organisation.

II. Problèmes de sécurité et dangers pesant sur le personnel des Nations Unies et le personnel associé

4. Les menaces à l'encontre du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies ont continué d'augmenter au cours de la période considérée. Parmi les menaces accrues à l'encontre de l'Organisation, l'attentat commis en 2011 contre le bureau des Nations Unies d'Abuja a été le plus tragique : cet attentat-suicide, commis le 26 août 2011 contre la Maison des Nations Unies d'Abuja (Nigéria), a coûté la vie à 23 personnes et en a blessé plus d'une centaine. Treize membres du personnel des Nations Unies² et 10 personnes n'appartenant pas à l'Organisation sont mortes dans cet attentat et 77 membres du personnel des Nations Unies ont été blessés.

¹ Aux fins du présent rapport, l'expression « personnel des Nations Unies » désigne tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire déployé individuellement et le personnel de police des opérations de maintien de la paix ou des missions conduites par le Département des affaires politiques, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres membres du personnel qui ont passé un accord contractuel direct avec un organisme des Nations Unies. Cette expression ne recouvre ni les militaires des contingents nationaux, ni les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

² Onze membres du personnel des Nations Unies sont morts immédiatement après l'explosion et deux autres sont décédés après avoir été évacués. Au moins 125 personnes, membres du personnel des Nations Unies et autres, ont été blessées dans cet attentat.

5. Cela étant, l'Organisation poursuit l'exécution des activités et programmes prescrits dans ses mandats selon une vision stratégique qui met l'accent sur le « comment rester » et accomplir ses programmes. C'est dans cet esprit que le personnel des Nations Unies et le personnel associé ont continué d'opérer en 2011 et au cours du premier semestre de 2012 dans diverses zones considérées comme étant à haut risque, y compris dans des environnements conflictuels et postconflictuels. Les États Membres et les populations du monde entier continuent d'attendre du personnel des Nations Unies et du personnel associé qu'ils soient présents dans les situations de crise, de catastrophes naturelles ou de troubles politiques. Ces situations ont souvent des conséquences humanitaires catastrophiques, qui requièrent une présence des Nations Unies.

6. Dans le même temps, on continue d'assister à une érosion du respect à l'égard de l'œuvre du système des Nations Unies et des organisations humanitaires. Attaques violentes contre des civils, y compris le personnel humanitaire, et actes extrémistes continuent d'entraver ou de retarder les programmes du système des Nations Unies qui visent à fournir une aide humanitaire, renforcer le développement, ériger des institutions nationales et soutenir la transition politique ou la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit. Malgré cela, des personnels dévoués continuent de faire de leur mieux pour mener à bien des programmes conçus pour aider les civils en situation de détresse. Malgré les nouveaux défis et les nouvelles menaces, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies³ a continué d'améliorer ses cadres opérationnels et politiques pour répondre aux besoins accrus d'opérations des Nations Unies dans un plus grand nombre d'endroits dangereux.

A. Membres du personnel victimes d'incidents liés à la sécurité en 2011

7. Au cours de la période considérée, le Département de la sécurité et de la sûreté et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ont continué d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur les incidents dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies. Il est essentiel d'analyser les données avec précision si l'on veut tirer des conclusions fiables sur les problèmes de sécurité que rencontrent les organismes des Nations Unies.

8. Actuellement, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies dessert plus de 150 000 personnes disséminées dans 187 pays. Quelque 30 000 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans les différents sièges de ces organismes⁴ et plus de 120 000⁵ dans d'autres lieux d'affectation, notamment dans les bureaux extérieurs. En 2011, le Département de la sécurité et de la sûreté et les organismes du système des Nations Unies ont mis en place un important système de notification des incidents de sécurité afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur les incidents dont sont victimes les membres du

³ Le système inclut tous les organismes du système des Nations Unies ainsi que les autres entités qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU sur la gestion de la sécurité.

⁴ Aux fins du présent rapport, le terme « sièges » désigne les sièges des organismes des Nations Unies qui participent au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

⁵ Les chiffres relatifs aux effectifs des Nations Unies sont tirés des statistiques des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies.

personnel des Nations Unies. Ce système de notification, conçu pour être intégré aux systèmes d'information géographique, permet de rendre compte des incidents de sécurité de manière normalisée indépendamment de l'enregistrement de leurs conséquences. Il donne un aperçu mondial des événements affectant le personnel, les locaux, les biens et les programmes des Nations Unies.

9. L'analyse des incidents de sécurité notables⁶ signalés en 2011 a notamment permis de faire les constats suivants :

a) Sur les 150 000 membres du personnel des organismes des Nations Unies, 1 759, soit 1,2 %, ont été victimes d'incidents notables, contre 1 % en 2010 et 2009;

b) Au total, 70 membres du personnel des Nations Unies, contre 45 et 24, respectivement, en 2009 et 2010, ont perdu la vie dans des incidents de sécurité;

c) Vingt-six membres du personnel sont décédés à la suite d'actes de violence et 44 autres à la suite d'accidents, contre 5 et 19 en 2010 et 31 et 14 en 2009;

d) Au total, 311 membres du personnel ont été blessés lors d'incidents notables (contre 232 en 2010 et 190 en 2009), dont 145 du fait d'actes de violence et 166 lors d'accidents;

e) Sur les 44 membres du personnel tués lors d'accidents, 31 ont perdu la vie dans 3 accidents d'aviation, 10 du fait d'accidents de la route et 3 dans des accidents sur leur lieu de travail (accidents du travail);

f) Sur l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents de sécurité, quelque 98 % étaient en poste dans des lieux d'affectation hors Siège.

10. Parmi les principales conclusions de l'analyse de ces incidents notables, on peut mentionner les suivantes :

a) Alors qu'en 2010 les actes criminels ont été la principale cause de décès et de dommages corporels dus à la violence à l'encontre du personnel des Nations Unies, en 2011, les actes d'extrémistes ont été la principale cause de 50 % des décès et 60 % des dommages corporels, la majorité des morts et des blessés étant la conséquence de l'attaque commise le 26 août 2011 par des extrémistes contre les locaux communs des Nations Unies à Abuja;

b) Alors qu'en 2010 les accidents de la route ont été la principale cause accidentelle de décès, en 2011 70 % des décès accidentels ont été dus à des catastrophes aériennes;

c) Davantage de membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan local ont été affectés par des incidents de sécurité que de membres du

⁶ Aux fins du présent rapport, on entend par « incidents notables » les incidents signalés qui ont des conséquences néfastes notables sur le contexte opérationnel des organismes des Nations Unies, notamment les vols, les violences et voies de fait, les actes d'intimidation et de harcèlement, les infractions contre le domicile de membres du personnel, les arrestations et les détentions, ainsi que les accidents, notamment les accidents de la route et les accidents d'aviation. Sont exclus les incidents mineurs dont sont victimes les membres du personnel civil au quotidien, tels que vols et pertes de documents d'identité, actes de mauvaise conduite et larcins. On trouvera de plus amples détails sur tous les incidents notables à l'annexe I.

personnel recrutés sur le plan international. Sur les 26 personnes tuées par des actes de violence, 19 avaient été recrutées localement et 7 sur le plan international. Toutefois, ces chiffres traduisent le fait que le personnel recruté sur le plan local est proportionnellement plus nombreux que le personnel international dans les effectifs des Nations Unies;

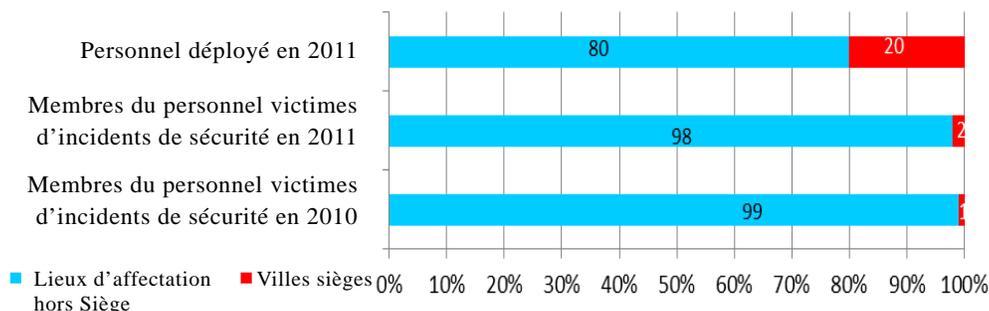
d) Parmi le personnel des Nations Unies, les femmes ont été davantage affectées par des vols et des agressions sexuelles que les hommes.

1. Incidents notables dont ont été victimes des membres du personnel civil des Nations Unies

11. En 2011, quelque 1 759 membres du personnel des Nations Unies, soit 1,2 % des effectifs, auraient été victimes d'incidents notables, dont 98 % dans des lieux d'affectation hors Siège et 2 % dans des villes sièges (voir fig. I).

Figure I

Pourcentage de membres du personnel des villes sièges et des lieux d'affectation hors Siège victimes d'incidents de sécurité



12. Plus de la moitié des membres du personnel victimes d'un incident de sécurité participaient à des activités en rapport direct avec leurs fonctions officielles au moment de l'incident.

2. Incidents graves dus à la violence

13. Sur les 1 759 membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents notables en 2011, 22,8 % (402) ont été victimes d'un incident grave (incident ayant entraîné la mort ou des dommages corporels ou enlèvement). Ce pourcentage et ce chiffre représentent une augmentation par rapport aux deux années précédentes : 18,6 % (268) en 2010 et 17 % (257) en 2009.

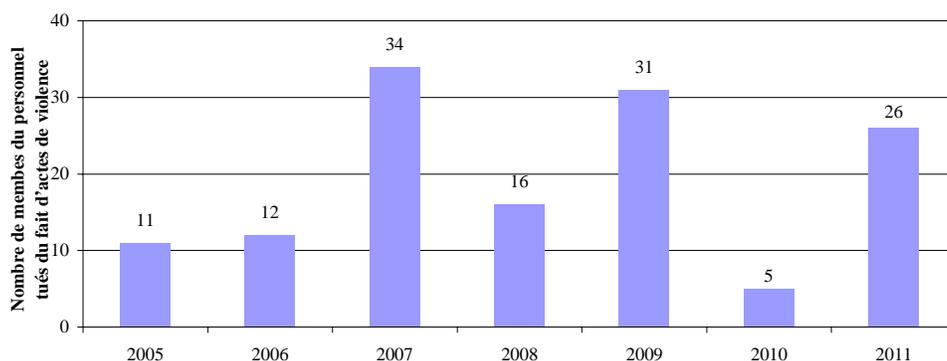
14. En dehors de l'attaque perpétrée contre les locaux communs des Nations Unies à Abuja, trois membres du personnel des Nations Unies ont été tués au cours de la violente attaque lancée le 1^{er} avril 2011 par une foule de manifestants contre le bureau de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à Mazar-e Charif. Quatre vacataires recrutés sur le plan international ont également été tués dans cette attaque.

15. Ces incidents traduisent la vulnérabilité persistante des locaux des Nations Unies à des attaques violentes délibérées par des éléments extrémistes. Ils soulignent la nécessité de continuer à renforcer la protection des locaux des Nations

Unies et de prendre d'autres mesures pour renforcer et compléter les capacités des pays d'accueil.

16. Le chiffre de 26 fonctionnaires des Nations Unies tués dans des actes de violence en 2011 représente une augmentation considérable par rapport à celui de 2010 (5), mais il est inférieur à celui de 2009 (année où 31 fonctionnaires ont été tués). On trouvera à la figure II le nombre de membres du personnel tués par des actes de violence de 2005 à 2011.

Figure II
**Membres du personnel tués du fait d'actes de violence
(2005-2010)**



3. Enlèvements

17. En 2011, 21 membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés, contre 12 en 2010 et 22 en 2009. Ces enlèvements ont été perpétrés dans 14 pays. On sait que sur les 21 enlèvements commis, 17 avaient des mobiles financiers. Une prise d'otages, concernant deux personnes, s'est prolongée pendant 45 jours. Tous les incidents de prise d'otages se sont bien terminés, sauf dans un cas où un otage est décédé de causes naturelles.

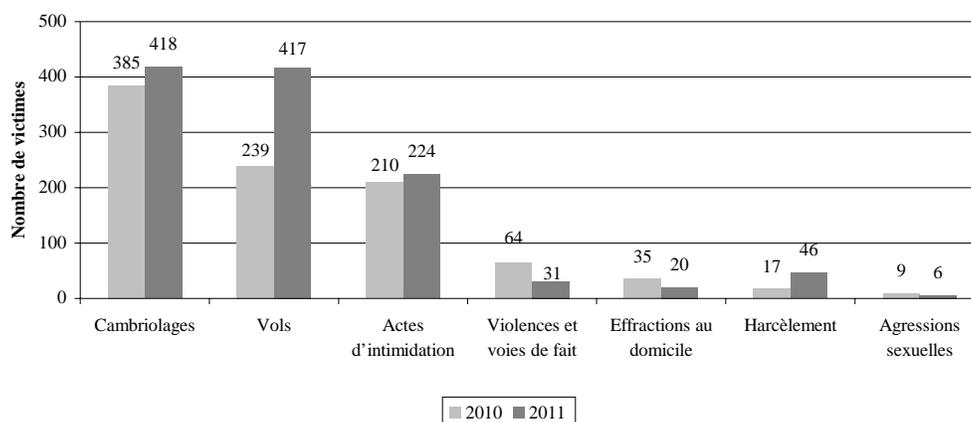
18. Le Département de la sécurité et de la sûreté a continué d'améliorer la capacité et la politique d'intervention en matière de gestion d'incidents de prise d'otages. Au cours de la période considérée, en coopération avec les partenaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, il a élaboré une politique et des directives sur la gestion de ces incidents, lesquelles sont entrées en vigueur le 14 avril 2012.

4. Autres actes de violence

19. Les membres du personnel des Nations Unies victimes d'actes de violence n'ont pas toujours été tués, blessés ou enlevés. En 2011, 417 membres du personnel ont été victimes de vols, 20 d'effractions à leur domicile, 31 de violences et voies de fait et 224 d'actes d'intimidation et de harcèlement. Pour la plupart des catégories d'incidents violents, à l'exception des violences et voies de fait, des effractions à domicile et des agressions sexuelles, le nombre d'incidents n'ayant entraîné ni décès, ni dommages corporels, ni enlèvements a augmenté en 2011 par rapport à

l'année précédente. La figure III indique le nombre de membres du personnel qui ont été victimes en 2010 et 2011 de différents types d'incidents qui n'ont entraîné ni dommages corporels, ni décès, ni enlèvements (voir l'annexe I pour de plus amples détails).

Figure III
**Nombre de victimes parmi le personnel des Nations Unies
 par catégorie d'incidents (2010 et 2011)**

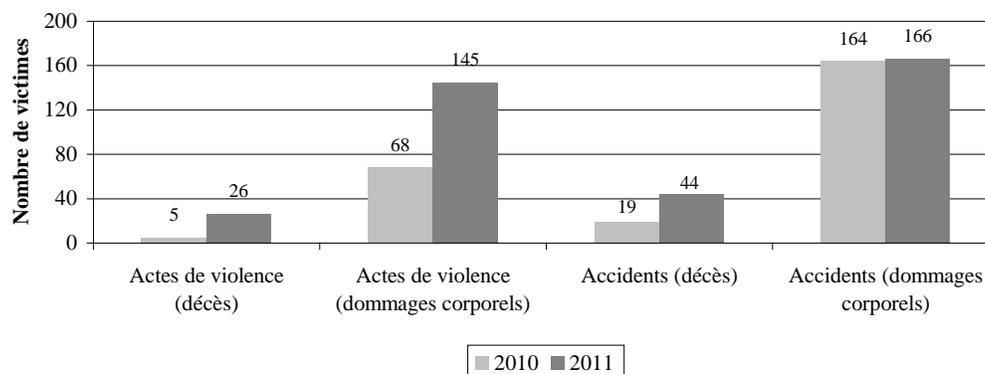


5. Accidents

20. En 2011, 44 membres du personnel ont perdu la vie et 166 ont été blessés dans des accidents. Il ressort de ces chiffres que davantage de membres du personnel des Nations Unies ont été tués ou blessés dans des accidents que du fait d'actes de violence. Sur le nombre total de décès par accidents, 70 % (31) sont dus à des accidents d'aviation, 22 % à des accidents de la route (10) et 6 % (3) à des accidents du travail. Les accidents d'aviation sont devenus en 2011 la première cause de décès accidentel de membres du personnel des Nations Unies. Pour ce qui est du nombre de blessés par accidents, 84 % des cas (141) sont imputables à des accidents de la route et 15 % (25) à des accidents du travail.

21. La figure IV indique le nombre de membres du personnel tués ou blessés du fait d'actes de violence et d'accidents en 2010 et en 2011.

Figure IV
Actes de violence et accidents (2010 et 2011)



6. Accidents d'aviation

22. En 2011, 31 membres du personnel ont perdu la vie dans des accidents d'aviation. Sur ce nombre, 25 membres du personnel civil des Nations Unies, dont l'équipage, ont été tués le 4 avril 2011 lorsqu'un avion des Nations Unies s'est écrasé à Kinshasa. Deux membres du personnel militaire sont également morts dans cet accident. En outre, quatre membres du personnel des Nations Unies ont été tués lors de l'accident d'un aéronef militaire en mission d'observation en Bolivie. Deux autres membres du personnel civil des Nations Unies sont morts dans un accident d'avion commercial en République démocratique du Congo.

23. Au cours de la période considérée, pour renforcer la capacité de l'Organisation à améliorer la gestion des risques d'aviation, le Département de la sécurité et de la sûreté, en coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, a établi un groupe de gestion des risques d'aviation auquel ont été affectés deux fonctionnaires compétents dans ce domaine. Le Département a pour objectif d'aider le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies à mettre en œuvre une démarche globale d'amélioration de la sécurité des voyages aériens du personnel des Nations Unies.

7. Accidents de la route

24. En 2011, les accidents de la route ont tué 10 membres du personnel des Nations Unies et en ont blessé 141, contre 16 tués et 147 blessés en 2010. Environ 60 % de l'ensemble des victimes d'accidents de la circulation utilisaient des véhicules de fonction des Nations Unies au moment de l'accident. En outre, 36 personnes n'appartenant pas aux Nations Unies sont mortes dans des accidents de la route impliquant des véhicules des Nations Unies dans 15 pays, contre 33 dans 30 pays en 2010.

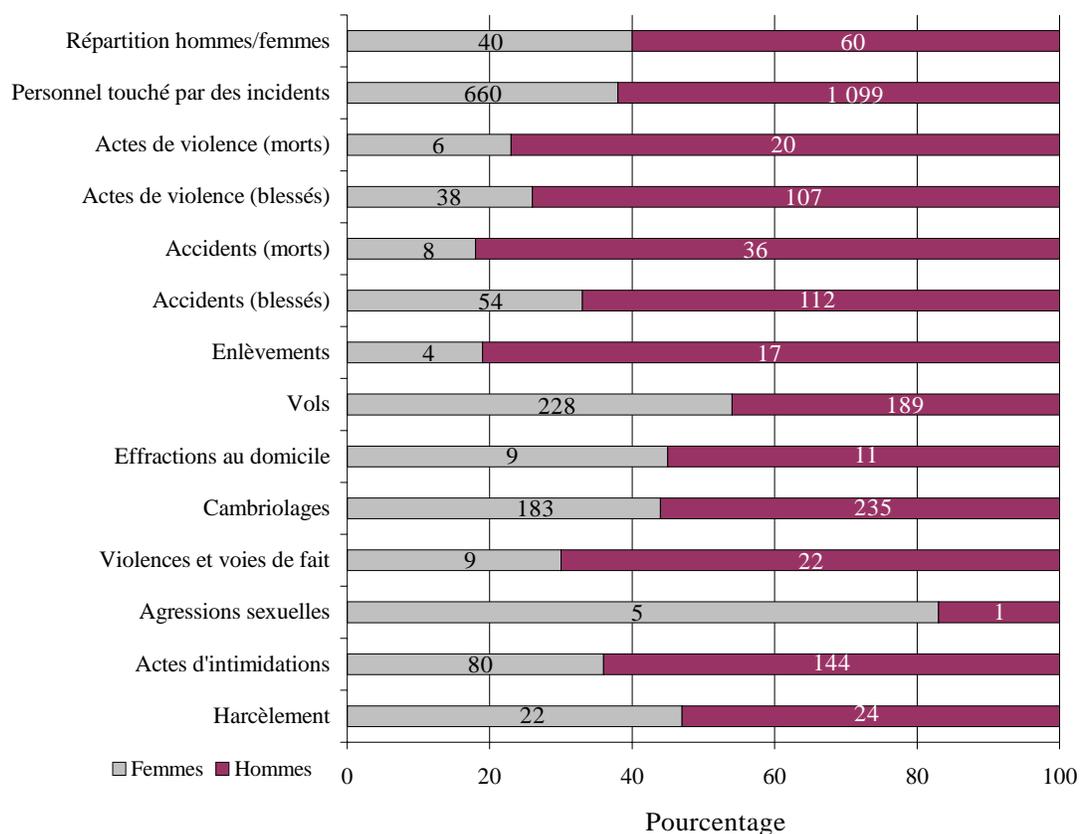
25. En réaction au nombre important de décès et de dommages corporels imputables à des accidents de la route, la Section de la formation et du perfectionnement du Département a lancé en février 2012 une nouvelle campagne de sécurité routière. Celle-ci a mis l'accent sur trois questions essentielles : la vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de drogues et la rédaction de messages au volant.

8. Répartition des incidents notables par sexe

26. En 2011, les femmes ont représenté quelque 40 % de l'ensemble du personnel des Nations Unies et près de 37,5 % des victimes d'incidents notables liés à la sécurité. Comme en 2010, le personnel féminin a donc été moins touché par des incidents notables que les hommes. Sur les 26 personnes tuées par des actes de violence, 20 (soit environ 77 %) étaient des hommes et 6 (soit 23 %) des femmes. Sur les 145 membres du personnel blessés lors d'actes de violence, 107 (soit 74 %) étaient des hommes et 38 (soit 26 %) des femmes.

27. Les femmes ont été plus touchées que les hommes par certaines catégories d'incidents. Par exemple, elles ont constitué environ 55 % du nombre total des victimes de vols et quelque 83 % des victimes d'agressions sexuelles. La figure V indique le nombre de membres du personnel féminin et masculin des Nations Unies victimes d'incidents liés à la sécurité.

Figure V
Membres du personnel féminin et masculin victimes d'incidents liés à la sécurité (2011)



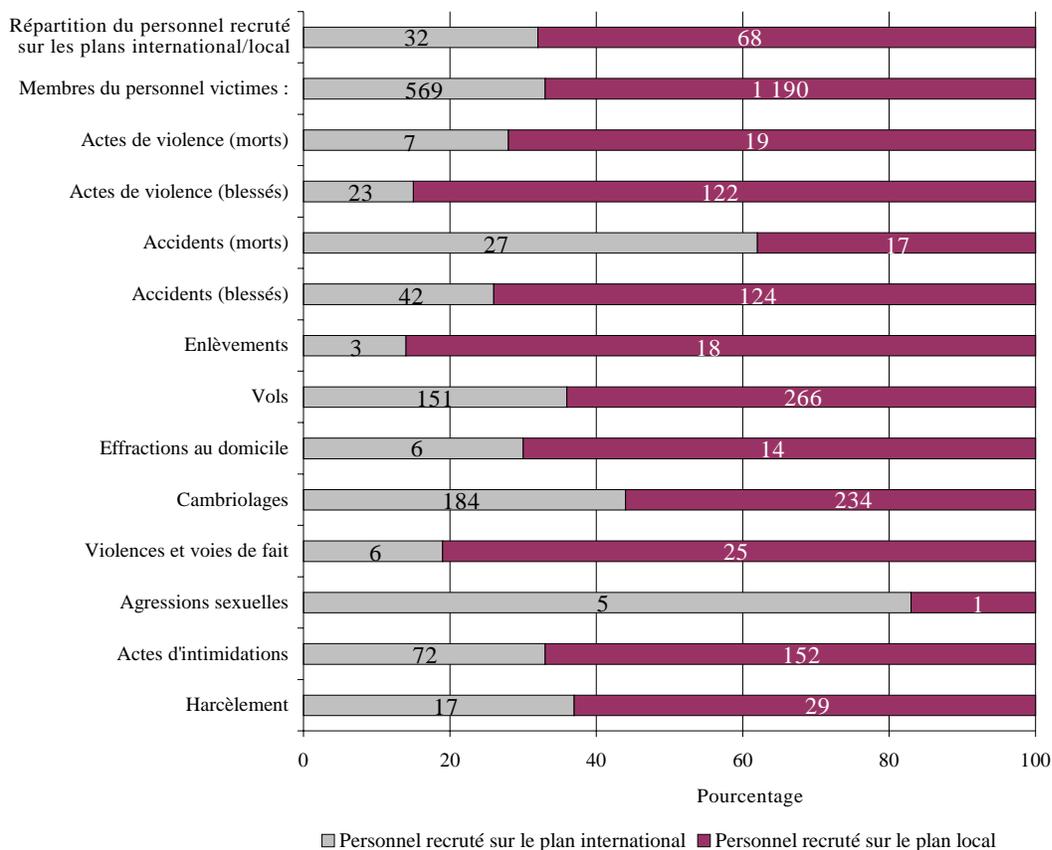
9. Répartition des incidents de sécurité notables entre personnel recruté sur le plan international et personnel recruté sur le plan local

28. Quelque 27 %⁷ des 150 000 membres du personnel des Nations Unies sont recrutés sur le plan international; ils ont été victimes de 32 % des incidents de sécurité notables, contre 68 % pour les quelque 73 % des membres du personnel qui sont recrutés sur le plan local. Sur les 1 759 membres du personnel civil victimes d'accidents, 1 190 ont été recrutés sur le plan local et 569 sur le plan international. Ainsi, en 2012, comme en 2011, plus de membres du personnel recrutés sur le plan local ont été affectés par des incidents de sécurité que de membres du personnel recrutés sur le plan international.

29. En 2011, sur les 26 membres du personnel des Nations Unies tués par des actes de violence, 7 avaient été recrutés sur le plan international et 19 sur le plan local. Le harcèlement, les actes d'intimidation et les arrestations et détentions ont touché davantage de personnel recruté sur le plan local en raison de leurs liens avec les communautés locales. La sécurité du personnel recruté sur le plan local reste une priorité pour le système des Nations Unies.

⁷ Chiffres de 2010.

Figure VI
Répartition des incidents de sécurité entre membres du personnel recrutés sur les plans international et local (2011)



B. Opérations des Nations Unies dans des contextes à haut risque

30. En 2011, dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles, le personnel des Nations Unies a continué d'exécuter des mandats et programmes essentiels dans des pays et zones à haut risque. De janvier 2010 à décembre 2011, les conflits armés, troubles civils et situations d'urgence humanitaire complexes ont posé des menaces croissantes pour le personnel des Nations Unies.

31. En 2011, on a enregistré 12 attaques à main armée contre des locaux des Nations Unies, 8 cas d'invasion de ces locaux et 25 détournements de véhicules des Nations Unies. La plupart de ces incidents ont eu lieu dans les zones à haut risque d'Afghanistan, de Libye, de Somalie, du Soudan et du Yémen.

C. Incidents de sécurité notables enregistrés au cours des six premiers mois de 2012

32. Au cours des six premiers mois de 2012, 7 membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 42 blessés dans des actes de violence. Dans la même période, 10 personnes sont mortes et 95 ont été blessées dans des accidents, dont 6 ont été tuées et 77 blessées dans des accidents de la route.

33. Au cours de cette même période, le système des Nations Unies a été confronté à une augmentation sans précédent du nombre d'enlèvements de membres de son personnel : 27 d'entre eux ont été enlevés. Tous ont été relâchés sains et saufs, mais 13 enlèvements avaient des mobiles politiques et se sont transformés en prise d'otages. L'un de ces incidents a duré deux mois.

III. Respect des droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et des autres personnels

34. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies repose sur le principe selon lequel la responsabilité de la sécurité et de la protection des membres du personnel des Nations Unies, des membres de leur famille pris en charge et de leurs biens, ainsi que des biens appartenant à l'Organisation, incombe au premier chef à l'État hôte.

35. Au paragraphe 15 de sa résolution 66/117, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels participant à des activités relevant du mandat d'une opération des Nations Unies et de demander que les dispositions applicables de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé soient prises en considération lors des négociations portant sur les accords de siège et autres accords sur le statut des missions qui concernent le personnel des Nations Unies et le personnel associé. Depuis le 19 août 2010, date de son entrée en vigueur, le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé s'applique également.

36. Conformément au paragraphe 16 de la résolution 66/117, l'Organisation continue de demander que les principales dispositions de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, notamment celles concernant l'engagement de poursuites contre les auteurs d'infractions ou leur extradition, soient reprises dans les accords sur le statut des forces et des missions et les autres accords connexes entre l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes.

37. Les accords sur le statut des forces et des missions conclus récemment par l'ONU ou en cours de négociation font référence à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

38. Par ailleurs, des représentant du système des Nations Unies ont continué d'examiner avec les États Membres les questions relatives aux droits fondamentaux, privilèges et immunités ainsi qu'à la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de solliciter leur appui pour améliorer l'environnement opérationnel.

IV. Arrestations et détentions

39. En 2011, sur les 195 membres du personnel des Nations Unies qui ont été arrêtés ou placés en détention, 87 % avaient été recrutés localement. On estime que 22 % des personnes détenues (42) l'ont été en lien avec leur activité professionnelle puisqu'elles ont été arrêtées dans l'exercice de leurs fonctions ou pour une raison liée à celles-ci. La plupart des affaires ont été réglées et le personnel détenu a été libéré dans les heures, jours ou semaines qui ont suivi. Dans quatre cas, l'Organisation n'a pas été en mesure de s'entretenir avec le détenu et n'a pas eu connaissance des motifs de son arrestation. Pour les 78 % restants (150 cas), l'arrestation et la détention n'avaient pas de rapport avec les fonctions exercées, les membres du personnel concernés ayant été mis en détention pour des infractions civiles ou pénales qu'ils auraient commises.

40. En 2012, le Département de la sécurité et de la sûreté et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité ont élaboré la politique du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies en matière d'arrestations et de détentions, lequel est entré en vigueur le 14 avril 2012.

V. Renforcement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

A. Renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les États hôtes en matière de sécurité

41. Les relations avec les autorités des États hôtes sont essentielles pour la gestion de la sécurité des Nations Unies. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a continué d'intensifier le dialogue avec les autorités compétentes des États Membres au niveau des pays et des villes sièges, afin de renforcer la collaboration entre les États hôtes et les Nations Unies en matière de sécurité, notamment pour l'échange d'informations liées à la sécurité, l'analyse des menaces, l'évaluation des risques, la planification d'urgence et d'autres aspects de la gestion des risques en matière de sécurité, y compris les mesures de protection des locaux des Nations Unies. Au niveau stratégique, le Département a continué de fournir au Secrétaire général des données sur la sécurité du personnel des Nations Unies pour ses réunions avec les États Membres.

42. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a continué d'informer les États Membres des mesures prises et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle orientation stratégique du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, qui est axée sur la création de conditions de sécurité propices à l'exécution des programmes par la gestion des risques dans le cadre d'un système perfectionné de gestion informatisée multidimensionnelle de la sécurité.

43. Pour renforcer la collaboration et veiller à ce que les auteurs de menaces et d'actes de violences à l'encontre du personnel des Nations Unies et du personnel associé répondent de leurs actes, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a continué de tenir des réunions avec les autorités compétentes des États Membres pour leur faire comprendre qu'il est impératif d'ouvrir des enquêtes minutieuses sur les attaques visant le personnel des Nations Unies et le personnel associé et de poursuivre en justice les auteurs de tels actes. Malgré les efforts déployés à un haut niveau afin que ces enquêtes aboutissent, des affaires restent non résolues pour ce qui est de l'arrestation, des poursuites judiciaires et des sanctions à l'encontre des auteurs de tels actes.

44. Le Département a continué de conduire les efforts du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies en vue de l'application d'une démarche plus globale en matière de coopération avec les États hôtes sur les questions de sécurité. L'élaboration d'une politique du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies définissant les domaines de collaboration entre les Nations Unies et les États hôtes en matière de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies a constitué un progrès important à cet égard. En avril 2012, l'Organisation a mis en vigueur cette politique⁸ qui exige des examens réguliers de la manière dont les États hôtes collaborent à la sécurité des Nations Unies. Cette politique vise à aider les fonctionnaires désignés chargés de la sécurité, les équipes de gestion de la sécurité et les spécialistes en matière de sécurité des Nations Unies à maintenir des rapports étroits avec les autorités des États hôtes en établissant un mécanisme efficace d'échange d'informations et en analysant conjointement les menaces à l'encontre des Nations Unies.

B. Amélioration du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

45. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies a poursuivi ses efforts en vue de mettre en œuvre la nouvelle démarche qui ne consiste plus à se demander « quand partir », mais « comment rester » et d'exécuter les programmes et activités même dans les zones à haut risque⁹. Depuis 2009, le Département et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ont adopté en matière de gestion des risques une démarche qui vise, par des mesures d'amélioration de la sécurité, à permettre aux programmes des Nations Unies d'aller de l'avant, même dans des contextes de plus en plus dangereux.

46. Sur la base du « comment rester » en matière de gestion de la sécurité, l'Organisation a encore renforcé son système en poursuivant, sous l'égide du Secrétaire général adjoint à la sûreté et la sécurité, la coopération et la collaboration entre tous les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

⁸ L'ensemble des politiques du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies s'appliquent à tous les organismes qui y participent.

⁹ Voir document CEB/2009/HLCM/18 du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

1. Faits nouveaux concernant le cadre de gestion des risques en matière de sécurité

47. Après la mise en place, en janvier 2011, du système des phases de sécurité, l'Organisation a continué de prendre des mesures pour améliorer ses outils de gestion des risques sécuritaires. Un groupe de travail interinstitutions opérant sous les auspices du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité prend actuellement des mesures pour améliorer les méthodes de gestion des risques et notamment en rationaliser les différents éléments, tels que l'évaluation. Le groupe de travail élabore un outil informatisé visant à permettre au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies d'assurer le suivi des principales variables à l'appui des décisions en matière de gestion de la sécurité. Des spécialistes de la sécurité des Nations Unies utiliseront prochainement cet outil dans le cadre d'un projet pilote. À l'issue de la première phase d'essai, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies procédera à un échange d'informations et renforcera la coopération en ce qui concerne l'utilisation de cet outil avec les États Membres, suivant en cela une procédure similaire à celle qui avait été utilisée lors du lancement du système des phases de sécurité.

2. Initiatives en matière de sécurité routière

48. Au cours de la période considérée, le Département, en coopération avec les organismes du système des Nations Unies, a continué de prendre diverses initiatives pour promouvoir la sécurité routière du personnel des Nations Unies, conformément au paragraphe 23 de la résolution 66/117 de l'Assemblée générale. Ces efforts ont notamment consisté à renforcer la formation et à prendre des mesures pour réduire les accidents de la route. Pour que le personnel des Nations Unies prenne davantage conscience des questions de sécurité routière, le Département a lancé sur le Web une campagne vidéo, complétée par une brochure qui a été mise à la disposition de tout le personnel des Nations Unies. L'Organisation reste consciente de l'importance de la sécurité routière dans l'exécution des opérations humanitaires des Nations Unies et la prévention des accidents qui affectent tant des civils que le personnel des Nations Unies et le personnel associé. La campagne initiale de sensibilisation à la sécurité routière sera suivie de la production d'autres publications visant à maintenir la vigilance et réduire les accidents de la route.

49. Dans l'intervalle, le Département de la sécurité et de la sûreté a continué de collecter et d'analyser informations et rapports sur les accidents de la route, et notamment les victimes civiles d'accidents impliquant du personnel des Nations Unies. Le Département a distribué la première politique commune des Nations Unies en matière de sécurité routière, qui a été approuvée en 2011, aux chefs de secrétariat, aux responsables désignés et spécialistes de la sécurité des Nations Unies de tous les lieux d'affectation afin d'en assurer le respect.

3. Mesures visant à améliorer la sécurité du personnel recruté sur le plan local

50. La sécurité du personnel recruté sur le plan local demeure une question importante pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Durant les crises qui ont eu lieu au cours de la période considérée, le système a démontré qu'il remplit son « devoir de protection » du personnel recruté sur le plan local. Les responsables désignés, en consultation avec les équipes de gestion de la sécurité, ont recensé les possibilités de réinstaller, le cas échéant, les membres du personnel

recruté sur le plan local et les membres de leur famille répondant aux conditions requises. En outre, le système de gestion de la sécurité a continué de prendre des mesures additionnelles pour assurer la protection du personnel recruté sur le plan local, en particulier pendant les crises, notamment en établissant avec lui des liens de communication solides essentiels, en accordant des avances de salaire, en mettant en place des modalités de travail différentes et en assurant des services de conseils antistress et une formation en matière de sécurité.

4. Mesures visant à améliorer la sécurité du personnel féminin

51. Au cours de la période considérée, le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour remédier aux préoccupations du personnel féminin en matière de sécurité. Outre les activités de formation et de sensibilisation en cours, des efforts ont été faits pour intégrer les sexes dans tous les aspects de l'élaboration de la politique de gestion de la sécurité et dans toutes les délibérations. Le Département a mis à la disposition de tout le personnel des Nations Unies un module détaillé d'apprentissage en ligne visant les deux sexes, intitulé « Women's security awareness programme » (Programme de sensibilisation à la sécurité des femmes).

5. Autres faits nouveaux relatifs au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

52. Après avoir pris note des recommandations formulées en 2009 par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier et des résultats de l'examen de sa gestion effectué en août 2011, le Département de la sûreté et de la sécurité et ses partenaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ont pris des mesures supplémentaires pour permettre l'exécution des programmes prescrits des Nations Unies même dans les situations sécuritaires très difficiles. Ces mesures visaient à combler toutes les lacunes du système de gestion de la sécurité sur les plans politique et opérationnel, à élaborer une architecture de gestion de la sécurité et des risques nouvelle, plus forte, plus dynamique et plus anticipative, à veiller à ce que la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies fassent partie intégrante de la planification des programmes à tous les niveaux, à agir collectivement en vue de la mise en œuvre d'un plan global de renforcement et d'amélioration du système de gestion de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies et à intégrer les questions de sécurité à tous les niveaux des activités du système des Nations Unies.

C. Faits nouveaux importants concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies

53. Le Département de la sécurité et de la sûreté continue de devoir faire face à une augmentation de la demande de ses services pour assurer la bonne exécution des opérations des Nations Unies. Au cours de la période considérée, après la création du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux¹⁰, le Département, en coopération avec les organismes compétents du système des Nations Unies, a assumé des responsabilités supplémentaires, sa

¹⁰ Par sa résolution 1966 (2010), le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Division des services de sûreté et de sécurité du Siège s'étant vu confier la gestion des programmes de sécurité et de sûreté des locaux du Mécanisme.

VI. Activités menées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour contribuer à la sécurité du personnel et principaux résultats

54. Faisant fond sur le travail accompli jusque-là, le Département a continué d'intensifier ses activités dans les domaines de l'appui aux missions, de la définition de directives, du recrutement, de la formation et de la collecte et analyse de l'information.

55. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies a progressé dans la mise en place d'un dispositif moderne de gestion informatisée de la sécurité. L'application des technologies de l'information, le renforcement de la capacité analytique et l'amélioration des outils de gestion des risques sécuritaires ont tous puissamment contribué à la promotion d'une culture de gestion efficace de la sécurité et à la sensibilisation du personnel des Nations Unies à tous les niveaux.

A. Appui aux missions

56. Le Département a continué de fournir un appui aux missions en améliorant les moyens de protection disponibles dans les locaux où vit et travaille le personnel des Nations Unies, notamment en passant en revue les dispositifs de sécurité et en formulant des recommandations tendant à améliorer la protection des installations et résidences du personnel des Nations Unies situées dans des endroits à haut risque.

57. Pour assurer le respect des mesures existantes et recenser toutes les lacunes politiques ou opérationnelles de la gestion de la sécurité, le Département a continué de mettre au point un processus d'évaluation plus large pour déterminer de manière intégrée l'efficacité de l'ensemble du système de gestion de la sécurité dans les lieux d'affectation hors siège des organismes des Nations Unies. Au cours de la période considérée, le Département a mené sept missions de vérification du respect des mesures. Ses équipes se sont rendues et ont effectué des évaluations des dispositifs de sécurité dans 254 locaux relevant des différents organismes membres du système de gestion de la sécurité. Ses équipes ont formulé 72 recommandations concernant le renforcement de la sécurité dans les lieux d'affectation visités.

58. Au cours de la période considérée, le Département a enregistré une augmentation de la demande de soutien en matière de gestion de la sécurité dans des situations d'urgence humanitaire complexes dans diverses régions du monde. Il a ainsi été amené à fournir un appui à des opérations complexes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en Libye et en République arabe syrienne et à mener des opérations de gestion de crise en Afghanistan et au Nigéria. Il a opéré un déploiement d'urgence intégré de son personnel de sécurité opérationnelle et de son personnel de sécurité en uniforme depuis des villes sièges pour assumer des responsabilités en dehors du champ normal de leurs fonctions.

59. Le Département a fourni un appui coordonné en matière de sécurité à des commissions d'enquête complexes sur les droits de l'homme en Libye et en

République arabe syrienne. En outre, il a fourni dans le monde entier des moyens de sécurité à l'appui de visites sur le terrain d'un certain nombre de groupes de travail sur les droits de l'homme, de rapporteurs spéciaux et d'experts indépendants.

60. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'incident grave dans les villes sièges des Nations Unies malgré l'existence de menaces continues et accrues à l'encontre de ces lieux exposés. Cela a été dû en grande partie aux mesures de prévention efficaces prises par les services de sécurité en uniforme des Nations Unies, à la gestion continue des risques, à de solides mesures physiques de sécurité et de contrôle des accès et à la mise en place de plans d'urgence pour la gestion des crises. Le Département de la sécurité et de la sûreté continue d'élaborer des programmes de sécurité pour permettre de mener à bien, dans ces lieux et à l'extérieur, les différents programmes et activités, y compris les réunions intergouvernementales, conférences internationales et autres réunions qui se tiennent sous les auspices du système des Nations Unies. Le Département a mené 689 opérations de protection rapprochée pour permettre à de hauts fonctionnaires et d'autres personnels concernés de s'acquitter de leurs fonctions dans le cadre des activités prescrites du système des Nations Unies, y compris les programmes humanitaires exécutés dans des zones à haut risque.

61. Pour promouvoir le bien-être du personnel des Nations Unies en situations de crise, le Département de la sécurité et de la sûreté, par le truchement de son Groupe de gestion du stress traumatique, a continué d'apporter un soutien essentiel en matière de gestion du stress traumatique au personnel des Nations Unies dans les cas de crises et de situations d'urgence. Ces efforts visent à renforcer les capacités opérationnelles et la préparation de l'Organisation. Lors de l'incident d'Abuja, le Département, l'Équipe d'intervention médicale des Nations Unies et le Groupe de préparation et de soutien en cas de crise du Secrétariat de l'ONU ont opéré de concert pour la première fois. Par la suite, le Groupe de travail sur la gestion du stress consécutif à des événements critiques du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a tenu des consultations sur l'expérience d'Abuja et convenu d'améliorer les normes opérationnelles pour la prévention et la gestion du stress traumatique.

62. Au cours de la période considérée, le Département a fourni des services psychosociaux à 23 025 membres du personnel des Nations Unies, dont 8 795 ont bénéficié de services de conseil et 11 899 d'une formation en matière de gestion du stress; 91 nouveaux spécialistes de la santé mentale ont été certifiés et 232 personnes ont été formées en tant que pairs d'entraide pour renforcer les cellules d'intervention contre le stress traumatique dans neuf pays. Après l'attentat d'Abuja, le Département a fourni des services d'accompagnement psychologique à 822 membres du personnel. Il continue de fournir de tels services au personnel travaillant dans des lieux à haut risque.

B. Politiques et directives

63. Le Département de la sécurité et de la sûreté a poursuivi ses efforts visant à étayer le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies par des politiques sécuritaires judicieuses, multidimensionnelles et conformes à ses objectifs stratégiques. Au cours de la période considérée, il a facilité l'élaboration de mesures essentielles visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations

Unies, notamment des politiques relatives aux rapports avec le pays hôte, aux arrestations et détentions, à la protection rapprochée, à la prise d'otages et à la sécurité incendie.

64. En outre, à la suite de l'attaque contre les locaux communs des Nations Unies à Abuja, les organismes du système des Nations Unies sont convenus de la nécessité de formuler une politique de gestion de la sécurité pour l'exécution, le cas échéant, d'évaluations interinstitutions d'établissement des faits, similaires aux commissions d'enquête constituées par les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions à la suite de l'attaque perpétrée le 1^{er} avril 2011 contre le complexe des Nations Unies de Mazar-e Charif (Afghanistan), et de l'attentat commis le 28 octobre 2009 contre la maison d'accueil Bakhtar à Kaboul.

65. À la suite des consultations interinstitutions relatives à la constitution d'une commission d'enquête sur l'incident d'Abuja, le Département de la sécurité et de la sûreté, en consultation avec les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions et d'autres membres du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, a élaboré pour le système une politique concernant les commissions d'enquête. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé la présentation de la politique proposée, pour examen, au Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Cette politique prévoit les moyens par lesquels le système de gestion de la sécurité peut établir une commission d'enquête interinstitutions au lendemain d'incidents sécuritaires graves.

66. En raison de la nécessité d'élaborer une politique commune de sécurisation des locaux des Nations Unies dans le monde entier, les organismes du système des Nations Unies ont entrepris au cours de la période considérée une analyse détaillée de la vulnérabilité et de la sécurité des locaux existants des Nations Unies. En juin 2012, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé la politique du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies concernant la sécurité des locaux des Nations Unies devant être présentée pour examen et approbation, en septembre 2012, au Comité de haut niveau sur la gestion.

67. Pour assurer une meilleure prise de conscience et l'application uniforme et le respect des politiques normalisées établies en matière de sûreté et de sécurité, le Département continue de mettre à la disposition de tous, sur son site Web, des informations à jour sur les politiques et directives relatives à la sécurité.

C. Recrutement

68. S'appuyant sur les recommandations de l'étude de gestion de 2009 et après prise en compte de l'examen continu de ses effectifs et de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, le Département a poursuivi ses efforts pour atteindre ses objectifs de renforcement de la gestion et du professionnalisme de son personnel en améliorant la gestion complexe des responsabilités de ses principaux conseillers en matière de sécurité dans les lieux d'affectation à haut risque et la supervision de ses composantes techniques critiques au Siège, notamment la Section du suivi de l'application des recommandations du Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination et du Groupe de l'analyse des menaces et des risques. En outre, le Département a renforcé ses services de formation à Nairobi et

l'appui qu'il fournit aux missions en y déployant du personnel supplémentaire afin de rapprocher les formateurs du terrain, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient.

69. Le Département a renforcé ses cinq centres d'information et d'opérations concernant la sécurité sur le terrain en créant 10 postes d'agents locaux.

70. En réordonnant ses priorités, le Département a été en mesure d'utiliser un nombre accru de postes de début de carrière pour attirer de jeunes administrateurs aux compétences diverses et améliorer la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes.

D. Formation

71. Le Département a continué de mettre l'accent sur la formation dans le but d'améliorer les compétences et la prise de conscience en matière de sécurité. Conformément à la résolution 66/117 de l'Assemblée générale, il a mis l'accent en particulier sur trois groupes cibles : les spécialistes de la sécurité des Nations Unies, les cadres ayant des responsabilités en matière de sécurité et le personnel des Nations Unies.

72. L'Organisation a actualisé le cours de formation en ligne sur la sécurité intitulé « Sécurité de base en mission » et en a lancé la version révisée en novembre 2011 sur les sites Web des Nations Unies. Cette dernière sera prochainement traduite dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

73. Le Département de la sécurité et de la sûreté, en coopération avec ses partenaires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, a continué de réviser son programme pratique de sensibilisation à la sécurité, intitulé « Sécurité et sûreté en mission » et de le rendre disponible dans un plus grand nombre de missions sur le terrain. À ce jour, il a mené son programme de formation dans 32 lieux d'affectation à haut risque de par le monde. En outre, il a étendu cette initiative aux membres des familles des membres du personnel des Nations Unies qui remplissent les conditions requises et a, à ce jour, dispensé cette formation à plus de 120 membres de ces familles. Au total, ce sont plus de 19 000 membres du personnel des Nations Unies qui ont suivi ce programme de formation, dont 1 500 au cours des six premiers mois de 2012.

74. Par ailleurs, le Département a procédé à un examen de ses moyens de formation dans le but de promouvoir des pratiques de formation peu coûteuses pouvant atteindre des aires géographiques plus vastes. Il a créé une stratégie de formation s'inspirant de l'apprentissage centré sur les compétences qui combine des programmes d'apprentissage classiques et le téléapprentissage en ligne pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux supports pédagogiques. Par ailleurs, le Département met au point un programme de formation des formateurs dans le but d'atteindre des auditoires cibles dans l'ensemble du système des Nations Unies.

75. On peut mesurer les importants progrès réalisés à l'aune du nombre de membres du personnel des Nations Unies qui ont suivi le programme révisé « Sécurité de base en mission ». À ce jour, 85 123 membres du personnel des Nations Unies ont suivi ce cours depuis son lancement en novembre 2011. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies ayant utilisé le cours de formation dans une même journée a dépassé 900 en 2011. Quelque 74 838 membres

du personnel des Nations Unies ont reçu une formation avancée en matière de sécurité en mission.

E. Collecte et analyse de l'information

76. Grâce au recours accru aux systèmes d'information géographique et à la collecte de données et en s'appuyant sur son réseau étendu d'analystes dans le monde, le Département a été mieux à même de réaliser d'importantes analyses de la sécurité afin de pouvoir dispenser plus efficacement des conseils dans ce domaine à un plus grand nombre d'intervenants et de renforcer sa collaboration avec ses partenaires d'exécution.

77. Outre l'utilisation de divers systèmes d'information géographique interactifs, le Département a élaboré des notes d'information informatisées conçues pour afficher des informations concernant les pays ou zones géographiques où le système des Nations Unies est présent. Grâce à l'informatique, le Département a collecté des informations géographiques sur plus de 6 000 locaux du système des Nations Unies¹¹.

78. Après l'élaboration de la nouvelle politique en matière de contrôles de sécurité et l'adoption d'un système informatique convivial et simplifié pour accélérer la procédure d'obtention des habilitations de sécurité pour les voyages officiels des membres du personnel des Nations Unies, le Département a traité 2 millions d'habilitations, soit une moyenne de 5 500 par jour.

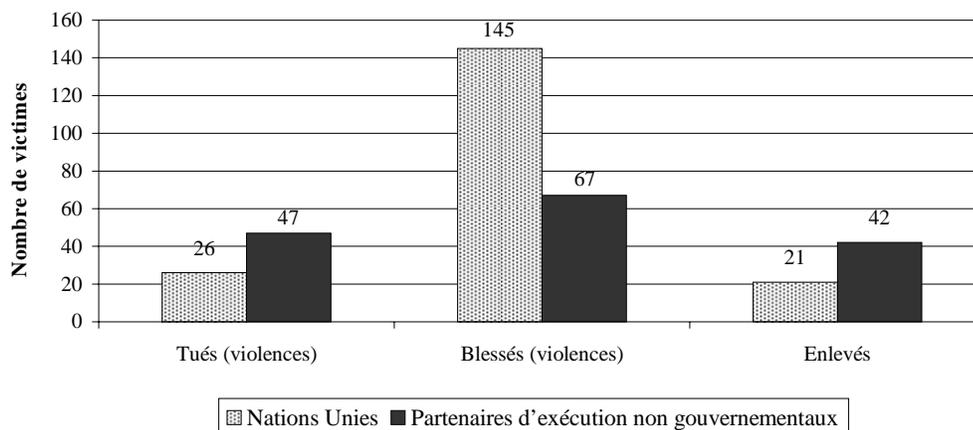
VII. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en matière de sécurité

79. Il ressort des informations reçues par le Département qu'en 2011 le personnel des organisations non gouvernementales a continué d'être confronté sans relâche à des problèmes de sécurité. Les procédures utilisées pour notifier les incidents affectant les organisations non gouvernementales en général ne sont pas normalisées, mais les informations reçues des partenaires d'exécution non gouvernementaux¹² indiquent qu'entre le 1^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2012, 47 membres du personnel des partenaires d'exécution ont été tués et 67 blessés à la suite d'actes de violence et que 42 ont été enlevés (voir fig. VII). Ces chiffres sont analogues à ceux de la période d'examen précédente. On trouvera à l'annexe IV de plus amples détails sur le personnel des partenaires d'exécution non gouvernementaux qui ont été victimes de graves incidents de sécurité.

¹¹ Dans ce contexte, on entend par « locaux » des bureaux ou installations individuels utilisés par un organisme du système commun des Nations Unies. Un bâtiment peut ainsi compter plusieurs locaux, s'il est utilisé par plusieurs organismes.

¹² On entend par partenaire d'exécution une organisation non gouvernementale qui a conclu un accord avec un organisme du système des Nations Unies pour la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme particulier.

Figure VII
Membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires d'exécution victimes de graves incidents de sécurité (1^{er} janvier 2011-30 juin 2012)



80. Au cours de la période considérée, le Département a continué de faire fond sur les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative « Sauver des vies ensemble », à l'appui de la coopération des Nations Unies avec les partenaires d'exécution non gouvernementaux en matière de sécurité. Dans le but d'élaborer un mécanisme ouvert pour la gestion de ce cadre, les participants du système des Nations Unies¹³ sont convenus de constituer le Comité de contrôle de l'initiative « Sauver des vies ensemble » pour la gérer et la guider. L'objectif général du Comité est de suivre une démarche systématique pour la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans cette initiative en définissant clairement les responsabilités partagées entre le système des Nations Unies et les partenaires non gouvernementaux. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a récemment entériné le mandat du Comité de contrôle, auquel participent certains de ses membres ainsi que des membres non gouvernementaux, dont le Groupe consultatif sur la sécurité d'Interaction, le Conseil international des agences bénévoles, le Comité directeur pour les interventions humanitaires et le Forum européen interorganisations pour la sécurité, réseau se consacrant exclusivement à la gestion de la sécurité.

VIII. Observations et recommandations

81. **L'attentat tragique commis à Abuja en 2011 a constitué un rappel brutal à la réalité des difficultés croissantes de l'environnement sécuritaire dans lequel les Nations Unies et la communauté humanitaire doivent opérer.**

82. **Face aux menaces incessantes à l'encontre des Nations Unies, je suis profondément préoccupé par la forte augmentation du nombre de membres du**

¹³ Dans le présent contexte, les participants du système des Nations Unies comprennent le Département de la sécurité et de la sûreté, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial.

personnel du système des Nations Unies et du personnel humanitaire qui sont victimes d'incidents de sécurité. Je déplore profondément qu'en 2011 70 membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 311 blessés. Je suis profondément affligé par la forte augmentation du nombre de décès de membres du personnel humanitaire victimes d'actes de violence. Je reste profondément attristé par les pertes en vies humaines et les dommages corporels qu'a subis le personnel des Nations Unies lors de l'attentat tragique d'Abuja et d'autres attaques commises en 2011.

83. Bien que le système des Nations Unies continue d'être confronté à des menaces directes et indirectes de violences émanant de sources diverses et à une demande accrue d'opérations, en particulier dans les endroits où les menaces sont les plus aiguës, le Département de la sécurité et de la sûreté, de même que le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, poursuivront dans leur domaine de compétence leurs efforts vigoureux pour contribuer à l'objectif de l'Organisation consistant à mettre en place une architecture de gestion de la sécurité moderne, adaptée et souple, permettant au personnel des Nations Unies, en coopération avec les partenaires humanitaires, de s'acquitter de leurs mandats humanitaire et autre en ces temps difficiles.

84. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la collaboration en matière de sécurité entre le système des Nations Unies et les pays hôtes en ce qui concerne les plans d'urgence, l'échange d'informations et l'évaluation des risques, en tant que priorité stratégique du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

85. Je tiens à réaffirmer que la gestion de la sécurité, qui est essentielle à l'exécution des programmes des Nations Unies, en particulier ceux qui s'attaquent aux conséquences humanitaires des situations de crise dans diverses parties du monde, est une responsabilité collective. Elle requiert des efforts conjoints multidimensionnels de la part du système des Nations Unies et de ses partenaires, y compris les États hôtes, les pays Membres, les partenaires humanitaires et les autres partenaires d'exécution non gouvernementaux.

86. En coopération avec la communauté humanitaire, l'ONU continuera d'intensifier ses efforts pour perfectionner son système de gestion de la sécurité, mais le soutien et l'acceptation des États hôtes, des autorités locales et de la population restent la première ligne de défense pour la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Je demande instamment à tous les États Membres de prendre des mesures concrètes, aux niveaux national, régional et international, pour assurer par leurs actions individuelles et collectives la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

87. Je tiens à souligner que la gestion de la sécurité et la protection des Nations Unies sont inextricablement liées à la perception qu'a le public du système des Nations Unies et de ses mandats. L'opinion du public à l'égard du système des Nations Unies a un impact direct sur la sûreté et la sécurité du personnel affecté à l'exécution de ses mandats dans le monde entier.

88. J'invite les États Membres à continuer de respecter les principes arrêtés au niveau international en matière de protection du personnel des Nations Unies. Je demande à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de

ratifier le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ou d'y adhérer.

89. Je demande instamment aux États Membres de continuer à faciliter les procédures administratives, douanières et de délivrance de visas pour le personnel et les programmes des Nations Unies, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire et les environnements à haut risque.

90. Prenant note de l'importance de la stratégie « Sauver des vies ensemble » et des autres mesures prises pour renforcer la collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en matière de sécurité, j'invite à nouveau les États Membres et les autres partenaires des Nations Unies, y compris les organisations régionales et internationales, à apporter leur soutien sans réserve à cette importante initiative de sécurité.

91. Au nom de tout le personnel des Nations Unies, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux États Membres pour l'appui constant qu'ils apportent au Département de la sûreté et de la sécurité, et j'ai bon espoir que les États Membres et le système des Nations Unies continueront de prendre les mesures requises pour renforcer des approches pragmatiques de la gestion de la sécurité.

92. Au nom des Nations Unies, j'adresse mes condoléances les plus sincères aux familles de tous les fonctionnaires du système des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que de tous les membres du personnel humanitaire qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions et je rends hommage à ceux qui continuent d'œuvrer dans des conditions difficiles et périlleuses.

93. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et de continuer à apporter son soutien au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents liés à la sécurité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

| <i>Catégorie d'incident</i> | <i>Nombre de victimes</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | <i>Personnel recruté sur le plan local</i> | <i>Personnel masculin</i> | <i>Personnel féminin</i> | <i>Nombre de pays</i> | <i>Circonstances des incidents</i> |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence | 26 | 7 | 19 | 20 | 6 | 9 | Conflits armés : 3, terrorisme : 13, criminalité : 7, troubles civils 3 |
| Membres du personnel décédés à la suite d'accidents | 44 | 27 | 17 | 36 | 8 | 15 | Accidents d'aviation : 31, accidents de la route : 10, accidents du travail : 3 |
| Membres du personnel blessés par des actes de violence | 145 | 23 | 122 | 107 | 38 | 37 | Conflit armé : 1, terrorisme : 89, criminalité : 51, troubles civils : 4 |
| Membres du personnel blessés dans des accidents | 166 | 42 | 124 | 112 | 54 | 55 | Accidents de la route : 141, accidents du travail : 25 |
| Enlèvements ^a | 21 | 3 | 18 | 17 | 4 | 14 | |
| Vols ^b | 417 | 151 | 266 | 189 | 228 | 72 | |
| Effractions au domicile ^c | 20 | 6 | 14 | 11 | 9 | 14 | |
| Violences et voies de fait ^d | 31 | 6 | 25 | 22 | 9 | 14 | |
| Agressions sexuelles | 6 | 5 | 1 | 1 | 5 | 5 | |
| Cambriolages ^e | 418 | 184 | 234 | 235 | 183 | 87 | |
| Actes d'intimidation ^f | 224 | 72 | 152 | 144 | 80 | 49 | |
| Harcèlement ^g | 46 | 17 | 29 | 24 | 22 | 26 | |
| Arrestations ^h et détentions | 195 | 26 | 169 | 181 | 14 | 44 | |
| Total | 1 759 | 569 | 1 190 | 1 099 | 660 | | |

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force et/ou la violence physique.

^d Infraction commise par quiconque expose un membre du personnel à des voies de fait ou des violences physiques.

^e Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe II

**Nombre d'incidents relatifs à la sécurité dont ont été
victimes des membres du personnel civil des Nations Unies
en 2009, 2010 et 2011**

| <i>Catégorie d'incident</i> | <i>2009</i> | <i>2010</i> | <i>2011</i> |
|-------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence | 31 | 5 | 26 |
| Membres du personnel décédés à la suite d'accidents | 14 | 19 | 44 |
| Membres du personnel blessés par des actes de violence | 110 | 68 | 145 |
| Membres du personnel blessés dans des accidents | 80 | 164 | 166 |
| Enlèvements | 22 | 12 | 21 |
| Vols | 254 | 239 | 417 |
| Effractions au domicile | 26 | 35 | 20 |
| Violences et voies de fait | 72 | 64 | 31 |
| Agressions sexuelles | – | 9 | 5 |
| Cambriolages | 436 | 385 | 418 |
| Actes d'intimidation | 249 | 210 | 224 |
| Harcèlement | 29 | 17 | 46 |
| Arrestations et détentions | 163 | 211 | 195 |
| Total | 1 486 | 1 438 | 1 759 |

Annexe III

**Nombre d'incidents relatifs à la sécurité dont ont été
victimes des membres du personnel civil des Nations Unies
au cours des six premiers mois de 2010, 2011 et 2012**

| <i>Catégorie d'incident</i> | <i>Premier semestre 2010</i> | <i>Premier semestre 2011</i> | <i>Premier semestre 2012</i> |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence | 4 | 9 | 7 |
| Membres du personnel décédés à la suite d'accidents | 6 | 33 | 10 |
| Membres du personnel blessés par des actes de violence | 32 | 46 | 42 |
| Membres du personnel blessés dans des accidents | 60 | 73 | 95 |
| Enlèvements | 7 | 14 | 25 |
| Vols | 161 | 204 | 257 |
| Effractions au domicile | 13 | 19 | 12 |
| Violences et voies de fait | 47 | 17 | 20 |
| Agressions sexuelles | 6 | 7 | 2 |
| Cambriolages | 240 | 234 | 279 |
| Actes d'intimidation | 170 | 135 | 134 |
| Harcèlement | 7 | 8 | 34 |
| Arrestations et détentions | 112 | 118 | 186 |
| Nombre total de victimes parmi les membres du personnel civil | 865 | 917 | 1 103 |

Annexe IV

**Incidents graves liés à la sécurité dont ont été victimes
des membres d'organisations non gouvernementales
partenaires d'exécution des Nations Unies
du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012**

| <i>Catégorie d'incident</i> | <i>Nombre de victimes</i> |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence | 47 |
| Membres du personnel blessés par des actes de violence. | 67 |
| Enlèvements. | 42 |
| Total | 156 |